



Semaine
du 2 au 8
mars 2013

Gestion durable de l'alignement de peupliers de Stéréon (Pleyben)

Historiquement, les plantations d'alignement d'arbres trouvent leur origine, vers 1835, dans l'obligation faite aux services des ponts et chaussées de procéder à la plantation systématique des terrains du domaine public de l'Etat.

Ces mesures répondaient aux besoins d'une époque au cours de laquelle la France souffrait de pénurie de bois du fait de l'accroissement de la population, des besoins en chauffage, pour la construction mais surtout des nécessités de la révolution industrielle naissante (fonderies, verreries,...).

Plus spécifiquement, sur les berges de la voie d'eau, ces plantations avaient de multiples utilités :

- préserver les berges contre les effondrements,
- réduire l'évaporation de l'eau en période d'étiage,
- marquer les limites domaniales du canal contre les empiètements des propriétés riveraines,
- matérialiser le chemin d'eau pour les bateliers et leurs chevaux de halage,
- fournir une matière première indispensable au bon entretien du canal (passerelles, charpentes, portes et poutres de pertuis, chalands et batelets,...).

Fort de ces motivations, le canal de Nantes à Brest constitue, après deux siècles d'usage, un formidable corridor boisé perçant la péninsule bretonne de part en part.

La section finistérienne, la plus occidentale, la plus rurale, n'est pas en reste et a su garder, au court des ans, cette beauté sauvage qui en fait tout l'éclat.

Avec près de 8 000 arbres plantés au long de ses 90 kilomètres de halage (4500 spécimens) et 85 de contre halage (3500 individus), le SMATAH, avec ses équipes techniques, se doit d'entretenir au mieux cette richesse écologique.

Pour ce faire, le syndicat s'est engagé, depuis plusieurs années déjà, dans une démarche de gestion et de protection de ses arbres, dans le cadre d'une véritable politique sylvicole initiée par Armelle Huruguen et mise en œuvre par Jean-René Favennec, délégué à cette tâche.

La politique sylvicole du SMATAH c'est,

1) Un état des lieux

Cet état des lieux ressort d'une étude décennale réalisée par l'O.N.F. (Office Nationale des Forêts) au début des années 2000 qui comprenait,

- un inventaire exhaustif des plantations,
- le descriptif détaillé des essences et de leurs spécificités,
- des scénarios de gestion et d'exploitation sur des bases pluriannuelles.

Il se perpétue désormais au moyen d'une actualisation annuelle réalisée par les techniciens du SMATAH.

2) Un gardiennage des arbres

Un gardiennage des arbres qui se traduit par,

- l'inventaire régulier des spécimens disposés le long du canal par l'ensemble des agents du SMATAH,
- l'observation continue de leur évolution (détection des arbres malades, suivi des croissances, ...) par des techniciens à la formation adaptée,
- un abattage sélectif lorsque la mesure se révèle nécessaire (alignement du Quinquis).



3) La préparation de l'avenir

L'ambition de préserver l'environnement du canal que s'est fixé le SMATAH passe nécessairement par

- des plantations imposées juridiquement par le cahier des charges de la concession du canal (obligation légale imposée par l'Etat propriétaire),
- une volonté affichée (et réalisée au quotidien) de conserver ce patrimoine remarquable et de mettre en valeur cette authentique forêt qui couvre les berges et s'aligne au long de la voie d'eau,
- de procéder au renouvellement des plantations en favorisant les essences indigènes.

Mais cette ambition passe également, accompagnant la mise en place de la politique sylvicole du SMATAH dans toutes ses composantes, par la création d'une commission bois présidée par le délégué à la politique sylvicole et appelée à se réunir au moins une fois par semestre afin de superviser l'évolution de la politique sylvicole du syndicat.

Cette commission est chargée

- d'apporter des expertises diverses aux initiatives et pratiques du SMATAH,
- d'aider à la décision,
- de réaliser ou de faire réaliser des inventaires et/ou plans de gestion,
- de suivre l'évolution de la politique bois à l'intérieur du syndicat,
- de la réalisation, du suivi et du contrôle des actions à mener,
- de la communication et de la promotion des produits issus de l'activité de l'équipe bois,
- de la création d'événementiels liés à l'activité forestière,
- de l'organisation de partenariats permettant de finaliser l'activité (entreprises et personnes privées, collectivités publiques,...),
- de la vulgarisation, de la communication et du suivi scientifique des opérations forestières.

Cette commission est formée de 4 élus et de 2 techniciens du SMATAH, de représentants des professions de la filière ainsi que de veilleurs riverains du canal

Des représentants de l'ONF et de la filière bois du COB seront également invités à se joindre à la commission.

4) L'installation de l'arboretum

La volonté exprimée par les élus du SMATAH d'intégrer leur démarche dans un contexte de développement durable, les a amenés à faire partager au plus grand nombre la connaissance de l'environnement végétal du canal et tout particulièrement des arbres.

C'est dans ce cadre qu'a été pensé l'arboretum du canal qui, au long des 90 kilomètres de halage et des 85 de contre halage devrait permettre à tous les promeneurs de découvrir la vie des arbres qui jalonnent leur promenade.

En effet, afin d'encourager ces randonnées-santé, le SMATAH a implanté le plus grand arboretum du monde.

Le chemin de halage du canal en Finistère s'est ainsi couvert de 135 panneaux informant sur les 21 essences des 4 500 arbres dispersées le long du chemin de halage, déclinant leurs noms, leurs qualités ou spécificités.



5) La régénération des alignements de peupliers de Trésiguidy à Stéraon

Ces alignements se caractérisaient par un peuplement uniforme en peupliers tous âgés de près de cinquante ans et donc ayant dépassé l'âge de maturité. Certains individus, atteints par la maladie ou le grand âge ont déjà chu, entraînant avec eux une partie du chemin de halage. De nombreuses branches viennent, à l'occasion de conditions climatiques peu favorables, à tomber, faisant également peser un risque potentiel sur les promeneurs.

La nécessité du remplacement s'est fait jour à l'occasion de l'étude sylvicole réalisée par l'O.N.F. en 2000. Ce travail a permis d'aménager un plan de gestion décennale reprenant l'ensemble des alignements a remplacé dans le cadre d'un calendrier prévisionnel d'intervention.

Pour des questions de sécurité et de vieillissement des arbres, le remplacement de l'alignement a été programmé pour cette année.

Les opérations de « bûcheronnage »

Elles sont menées en deux temps sous réserve de la persistance de bonnes conditions météorologiques.

Dans un premier temps l'opération a porté sur trois alignements de 70 peupliers disposés depuis l'écluse de Trésiguidy jusqu'à l'aval de l'écluse de Coat Pont.

Une seconde opération portera, à compter du 25 février, sur 40 peupliers situés à l'aval immédiat de l'écluse de Stéraon qui n'avaient pu être intégrés dans la première phase d'abattage du fait de la proximité d'un champ semé en blé.

Ces alignements ont fait l'objet d'une vente publique, sur pied, en 2008.

Les opérations de bucheronnage sont donc menées par les équipes techniques de l'entreprise SEBA, située à Landébia (22) et consistent à faire tomber les arbres sur le halage ou dans les champs situés en arrière de l'alignement.

Le bois récupéré fait, dans le cadre d'un cahier des charges pré-défini, l'objet d'un enlèvement ou d'un broyage sur place en vue de leur commercialisation.

Le chemin de halage sera, par la suite remis en état et ensablé.

Le renouvellement de l'alignement est une obligation légale inscrite dans le cadre de la convention de gestion du domaine public et qui s'impose donc, à ce titre, au SMATAH.

Assurer la pérennité du paysage est l'objectif premier du renouvellement des alignements. Le critère « valeur économique » passe désormais au second plan contrairement à ce qui prévalait lors de la constitution de ces alignements.

L'objectif assigné aux alignements concernés (effet paysager à proximité des ouvrages et des villages, alignements classiques ...) et les contraintes de proximité (haies riveraines, bâtiments ...) guideront les choix des essences.

Priorité sera donnée aux essences indigènes bien adaptées aux conditions du milieu et plus en accord avec la végétation environnante.

La détermination des essences à replanter fera l'objet d'une large concertation, menée à la rentrée 2013, par la commission bois du SMATAH en collaboration avec les collectivités concernées, les veilleurs du canal et les riverains de la voie d'eau.

Les nouvelles plantations qui nécessiteront que soient menés à bien, auparavant, les opérations de remise en état du site (régalage du terrain, réaménagement du talus, curage de la rigole de ceinture,...) interviendront, selon les conditions climatiques et hauteurs d'eau (une crue après replantation aurait pour conséquence d'entraîner les plants), à partir de l'automne.

Ces opérations seront menées par l'équipe « bois » du syndicat, actuellement en cours de composition.

Actualités :

⌚ Les centres d'interprétation sont ouverts de 10h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Les animateurs sont à votre disposition pour vous faire découvrir les richesses du canal.

Maison éclusière de Kergoat de mardi à jeudi
Maison éclusière de Pont Triffen mercredi et jeudi
Maison éclusière de Rosvéguen de mercredi à vendredi

⌚ Le chemin de halage sera fermé à la fréquentation à l'amont de l'écluse de Bizernig du fait de l'intervention d'une équipe de bucheronnage. En effet, la société SEBA qui a acquis les peupliers sur pieds, procédera à la coupe et à l'enlèvement de ses arbres. S'agissant d'un chantier de bois d'importance, le chemin de halage aura à supporter des contraintes importantes. Le cahier des charges prévoit, cependant, un retour en état à la fin de l'exploitation qui, sous réserve de bonnes conditions météo, ne devrait pas excéder quelques semaines (abattage, coupes, enlèvement, broyage,...).

⌚ Le chemin de halage sera maintenu fermé à l'amont de l'écluse de Prat Hir ainsi qu'à l'aval de l'écluse de Stéréon

⌚ L'équipe maçonnerie poursuit son intervention afin de remettre l'ensemble du chemin en état de supporter le passage des randonneurs cyclistes ou pédestres. Le chemin a, en effet, en de nombreux endroits souffert des conditions climatiques très défavorables de ces derniers mois. Outre les gros dégâts causés aux berges, de nombreux « nids de poule » se sont creusés et demandent à être, au moins temporairement, bouchés.

Directeur de publication:
Madame Armelle Huruguen
Présidente
Suivi:
Comité de rédaction
Conception, Réalisation, Photos:
SMATAH

Syndicat Mixte d'Aménagement
Touristique de l'Aulne et de l'Hyères
Maison éclusière de Bizernig
29520 CHATEAUNEUF DU FAOU
☎ 02 98 73 40 31
📠 02 98 73 40 39
Email: smatah@wanadoo.fr
Site internet: www.smatah.fr